

WCC-2012-Res-107-FR

Réagir aux effets des exploitations agricoles et d'élevage à échelle industrielle et écologiquement non durables sur le changement climatique, la sécurité alimentaire et la biodiversité

RAPPELANT le *Programme de l'UICN 2013-2016* qui déclare : « les populations, les communautés, les gouvernements et les acteurs du privé sous-utilisent le pouvoir potentiel de la nature et les solutions qu'elle peut apporter pour relever les défis mondiaux du changement climatique, de la sécurité alimentaire ou du développement économique et social. Ce que l'UICN appelle des *solutions basées sur la nature*. » ;

RAPPELANT de nombreuses Résolutions et Recommandations précédentes qui font état des dangers du changement climatique pour les populations et la biodiversité et rappellent qu'il est urgent de prendre des mesures immédiates en vue de mettre en œuvre des stratégies d'atténuation et d'adaptation, notamment la Résolution 2.16 *Les changements climatiques, la diversité biologique et le Programme global de l'UICN* adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 2^e Session (Amman, 2000) ; la Recommandation V.5 *Changement climatique et aires protégées* adoptée par le V^e Congrès mondial sur les parcs de l'UICN (Durban, 2003) ; les Résolutions 3.057 *Adaptation aux changements climatiques : un cadre pour les mesures de conservation*, et 3.084 *Ratification du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques* adoptées par le Congrès mondial de la nature à sa 3^e Session (Bangkok, 2004) ; et les Résolutions 4.075 *Objectifs d'atténuation des changements climatiques et actions pour la conservation de la biodiversité* et 4.076 *Conservation de la biodiversité, atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements* adoptées par le Congrès mondial de la nature à sa 4^e Session (Barcelone, 2008) ;

RECONNAISSANT que les exploitations agricoles et d'élevage à échelle industrielle et écologiquement non durables constituent en fait des monocultures à forte utilisation de produits chimiques et d'organismes génétiquement modifiés ; qu'elles supplantent les forêts et d'autres espaces naturels ; perturbent les réseaux écologiques et menacent la diversité biologique ; prennent les terres des populations autochtones et conduisent à la perte des savoirs traditionnels en matière de pratiques agricoles durables ;

SOULIGNANT l'importance de la Résolution 3.017 *Promotion de la souveraineté alimentaire pour conserver la diversité biologique et éliminer la faim* adoptée par le Congrès mondial de la nature lors de sa 3^e Session (Bangkok, 2004), selon laquelle « la faim et la pauvreté ne seront pas éliminées par une mondialisation accrue de la production alimentaire, qui est liée à une dépendance croissante à l'égard d'un nombre très restreint de monocultures pratiquées sur une grande échelle » ;

RAPPELANT la Résolution 4.083 *La production d'agrocarburants industriels* adoptée par le Congrès mondial de la nature lors de sa 4^e Session (Barcelone, 2008), portant sur les impacts sociaux et environnementaux de la production d'agrocarburants à échelle industrielle ;

RECONNAISSANT les liens existants entre la conservation des terres et des populations autochtones et la protection de la sécurité alimentaire et de la biodiversité, rappelés par les Résolutions 3.017, 3.049 *Aires conservées par des communautés* et 3.056 *Populations autochtones vivant volontairement dans l'isolement et conservation de la nature dans la région de l'Amazonie et du Chaco* adoptées par le Congrès mondial de la nature à sa 3^e Session (Bangkok, 2004) et les Résolutions 4.049 *Appui aux territoires autochtones de conservation et autres aires conservées par des populations autochtones et des communautés*, 4.050 *Reconnaissance des territoires de conservation autochtones*, 4.052

Mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et 4.053 Les populations autochtones mobiles et la conservation de la diversité biologique adoptées par le Congrès mondial de la nature à sa 4^e Session (Barcelone, 2008) ;

PRÉOCCUPÉ de constater que les exploitations agricoles et d'élevage à échelle industrielle et écologiquement non durables utilisent de grandes quantités d'eau et que des contaminants issus de cette agriculture industrielle, notamment du fumier, des antibiotiques, des pesticides et des engrais chimiques sont rejetés dans les bassins versants et polluent l'eau potable ainsi que les ressources en eau douce déjà menacées ;

ALARMÉ par le fait que la demande mondiale de viande est déjà l'un des principaux facteurs contribuant à l'émission de gaz à effets de serre de la planète, le CH₄ (méthane) issu de l'élevage de bétail, le N₂O (oxyde d'azote) et le CO₂ (dioxyde de carbone) représentant près d'un cinquième des émissions mondiales de gaz à effets de serre ;

INQUIET également du fait que la production industrielle de viande, à l'aide d'aliments animaux concentrés et de systèmes de confinement à haute densité des animaux dans des lieux très concentrés, utilise et pollue plus d'eau que toutes les autres utilisations d'eau industrielles et municipales combinées, met en pratique des traitements inhumains des animaux et entraîne des risques importants pour l'environnement et la santé humaine, dont la pollution de l'air et de l'eau et des maladies infectieuses humaines et animales, avec un risque accru de grippe endémique, de résistance croissante aux antibiotiques et d'une baisse de la qualité de vie des populations situées dans les zones où ces pratiques d'alimentation animale concentrées sont mises en œuvre ;

RECONNAISSANT que l'agriculture à l'échelle industrielle risque de porter gravement atteinte au climat mondial, à la diversité biologique, à la durabilité, à la survie des populations autochtones et à la préservation de leurs savoirs traditionnels en matière d'agriculture, ainsi qu'à la santé humaine et animale ;

PROFONDÉMENT PRÉOCCUPÉ par le fait que ces problèmes risquent de s'aggraver considérablement avec la hausse de la demande alimentaire et énergétique de la population mondiale, qui devrait atteindre neuf milliards d'êtres humains d'ici 2050, ce qui devrait accroître la tendance au recours à des méthodes non durables d'agriculture industrielle pour répondre à ces besoins ; et

CONVAINCU que pour préserver la diversité et l'intégrité de la nature, assurer l'utilisation durable des ressources naturelles et atténuer les effets du changement climatique, la communauté internationale doit, de toute urgence, promouvoir le passage à une agriculture durable à l'échelle mondiale et que, dans ce but, il convient d'aider les agriculteurs et les populations, ainsi que de mettre en place des réglementations visant à supprimer les pratiques qui ont engendré les nombreux problèmes provoqués par l'agriculture industrielle ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :

1. DEMANDE à la Directrice générale, S'ADRESSE aux Commissions et APPELLE les Membres de l'UICN à promouvoir le passage à une agriculture durable à l'échelle mondiale et, dans ce but, à plaider en faveur d'un éventail approprié de solutions technologiques respectueuses de l'environnement et basées sur la nature pour faire face aux défis planétaires du changement climatique, de la sécurité alimentaire, du bien-être social et économique.
2. APPELLE l'UICN et ses Commissions, en collaboration avec les Membres, à œuvrer en faveur de la régulation efficace et appropriée des exploitations agricoles et d'élevage à

échelle industrielle et écologiquement non durables et à fournir une aide technique et prendre des mesures incitant les agriculteurs à adopter des modes d'agriculture durables permettant d'améliorer la résilience aux effets climatiques, de rétablir la productivité des sols et d'améliorer la sécurité alimentaire pour la population mondiale.

3. DEMANDE à l'UICN de soutenir collectivement un le partage des informations et des connaissances relatives aux moyens appropriés pour garantir que les pratiques agricoles aient le moins d'effets négatifs possible sur l'environnement et la santé humaine.
4. DEMANDE à l'UICN de collaborer avec d'autres institutions comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'International Institute for Sustainable Development (IISD) afin d'organiser plusieurs conférences régionales sur des thèmes où des conflits existent entre les exploitations agricoles et d'élevage à échelle industrielle et écologiquement non durables et les pratiques agricoles fondées sur la nature. De telles conférences présenteront des recommandations sur les effets de ces pratiques sur le changement climatique, la diversité biologique, la durabilité, la sécurité alimentaire, la dégradation environnementale, les populations autochtones, la santé humaine et animale ; montreront l'apport d'écosystèmes sains et restaurés à la solution de problèmes planétaires tels que le changement climatique, la sécurité alimentaire et le développement économique et social ; et souligneront les solutions et cas pratiques témoignant des efforts faits pour réduire ces impacts négatifs.

L'État Membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis ont voté contre cette motion.